

# Embrouilles à propos de l'accès aux revues scientifiques

**Un projet d'accord prévoit une baisse des tarifs d'abonnement. Certains estiment qu'il entrave le développement du libre accès.**

Par David Larousserie • Publié aujourd'hui à 16h49

Article réservé aux abonnés

Depuis plusieurs années, les chercheurs s'irritent de l'augmentation importante des prix des abonnements aux revues scientifiques, souvent plus de 5 % par an en moyenne. L'irritation est d'autant plus grande qu'ils travaillent gratuitement pour ces revues, en donnant leur avis avant publication, en participant bénévolement à leurs comités éditoriaux...

Alors, en France, lorsque, le 16 avril, un préaccord sur une baisse des tarifs d'abonnement de 13,3 % a fuité, on pouvait s'attendre à de la satisfaction. Pas tout à fait...

L'accord, révélé par le journaliste Martin Clavey sur son blog, Soundofscience.fr, concerne l'éditeur Elsevier et l'association Couperin. Le premier est le leader mondial de l'édition scientifique avec plus de 2 500 journaux, qui publient environ 25 % de la production française. Le second est un consortium national qui rassemble depuis vingt ans la plupart des universités, CHU, organismes de recherche, pour lesquels il négocie périodiquement les tarifs d'abonnement. Le projet d'accord, qui doit encore être transformé en protocole avant d'être signé, porte sur quatre ans (2019-2022) pour une facture, non communiquée, proche des 35 millions d'euros par an (sur la base des chiffres précédents), ce qui correspond environ au tiers des dépenses françaises d'accès aux journaux.

Même si Couperin souhaitait jusqu'à 25 % de baisse, cette diminution est historique. Tout comme un catalogue beaucoup plus complet de revues médicales. Mais c'est un second volet de l'accord qui fâche, notamment la Société française de physique, le groupe spécialisé de l'Alliance des sciences et technologies du numérique, aussi appelé Allistene (CNRS, Inria, CEA...), et le Comité pour l'accessibilité aux publications en sciences et humanités, qui appellent, par communiqué, peu ou prou à corriger ce contrat, voire à ne pas le signer.

## Développement du libre accès

Ce second volet porte sur l'accès ouvert aux publications scientifiques, c'est-à-dire la mise à disposition gratuite des résultats de recherches largement financées sur fonds publics. Depuis une quinzaine d'années, de plus en plus d'éditeurs ou de chercheurs s'engagent par différents moyens vers cet *open access* (OA) : articles gratuits (avec frais de publication, voie dite « dorée ») ; dépôt sur des sites dits « archives » des versions préliminaires ou publiées après une certaine période (voie dite « verte ») ; soutien public pour des éditeurs « gratuits » (voie dite « diamant »)...

Mais des critiques estiment que l'accord dresserait des obstacles au développement du libre accès en France.

Le texte contredirait ainsi des dispositions récentes en faveur de la science ouverte, comme le plan national annoncé en juillet 2018 ou le plan S, à l'échelle européenne, présenté un mois plus tard. Tous deux obligent en quelque sorte les chercheurs à publier en accès ouvert, soit dans les archives, soit dans des journaux en OA, afin de rendre immédiatement disponible la connaissance. Mais si l'accord avec Elsevier prévoit bien la mise à disposition gratuite des manuscrits publiés dans les archives, celle-ci n'interviendrait qu'au bout de... deux ans. Ou, pour être plus exact et complexe, soit immédiatement, pour les abonnés d'Elsevier du monde entier, mais en streaming ; soit un an, pour tous, toujours en streaming ; soit, pour tous et sans streaming, au bout de deux ans ! Pour les uns, cela n'incitera pas les chercheurs à faire l'effort de déposer leur article dans l'archive ouverte nationale HAL, puisque l'éditeur s'en charge à moyen terme. Pour les autres, c'est au contraire favorable car c'est un moyen de massivement alimenter HAL avec environ 13 000 articles par an.

## Lire aussi | [Le plan qui fait trembler les revues scientifiques](#)

L'option streaming fait également tiquer car, comme une vidéo sur le Web, le fichier de l'article reste chez Elsevier, qui, du coup, aura des informations sur les consultations de HAL. Ce dernier devra en outre être modifié afin de se conformer à cet accord. Cette « *clause donne une emprise trop importante à un éditeur privé sur les développements nationaux en matière d'accès ouvert* », tacle le texte des spécialistes d'Allistene.

D'autres controverses portent sur les licences associées à ces textes, plus restrictives chez Elsevier que sur HAL. Ou sur la durée, quatre ans, de l'accord dans un monde éditorial qui change si vite... Autant de détails que le futur protocole d'accord, dont la rédaction a débuté lundi 13 mai, devra régler.

## Lire aussi | [Publications scientifiques : les pièges du « Plan S »](#)

Ces hiatus technico-juridiques sont en fait le résultat notamment de l'absence de consensus en France, entre disciplines et entre types d'établissements, sur la meilleure manière d'accélérer l'accès ouvert.

En tout cas, le ministère de la recherche compte sur la ristourne avec Elsevier pour alimenter un fond de 2,5 millions d'euros destiné à soutenir l'innovation dans la science ouverte. A condition que de gros « clients » – universités ou organismes publics – ne fassent pas défaut à la signature, ce qui mettrait à mal l'équilibre financier...

**David Larousserie**